Du 9 au 23 mars 2024 a lieu le PRINTEMPS DES POETES

A cette occasion et comme chaque année :la Bibliothèque municipale attend vos acrostiches
(Poème ou strophe où les initiales de chaque vers, lues dans le sens vertical, composent un mot-clé).

Cette année le mot-clé est la **GRACE**

A l'issue de cette période vous pourrez voter pour votre acrostiche préféré.
L'auteur de l'acrostiche plébiscité sera récompensé

REGLEMENT

Article 1er
Dans le cadre du Printemps des Poètes, la Bibliothèque municipale de Sainte Hélène organise un concours d'acrostiches ouvert à toute personne intéressée.

Article 2
Les œuvres devront respecter le mot-clé retenu pour l'année 2024 : « La Grâce ».

Article 3
La participation au concours est gratuite. Elle est ouverte aux adhérents ou non de la Bibliothèque municipale de Sainte Hélène (hormis les bénévoles de la Bibliothèque).

Article 4
Les participants doivent s'exprimer en acrostiche.
Chaque participant ne pourra proposer qu'un seul acrostiche.
Il sera manuscrit ou dactylographié en un seul exemplaire, format ½ feuille A5 recto seulement.
(Format disponible à la Bibliothèque aux horaires d'ouverture)

Article 5
Les acrostiches peuvent être un travail individuel ou collectif.

Article 6
Les participants ne doivent pas signer leur œuvre ni y inscrire de caractères distinctifs.
Au verso de l'acrostiche indiquer
- Ses nom, prénom, date de naissance, âge, classe le cas échéant
- Son adresse et éventuellement son numéro de téléphone et/ou e-mail

Ce règlement et le bulletin de participation seront disponibles sur le site internet de la commune et à la Bibliothèque municipale.

Article 7
L'acrostiche sera à remettre jusqu'au 23 mars 2024 inclus **à la Bibliothèque municipale ou dans la boite aux lettres de la mairie sous enveloppe avec la mention : acrostiche.**
Vous pouvez aussi l'envoyer par mail à : saintehelenebib@wanadoo.fr.
Il sera retranscrit en respectant l'article 6.

Article 8
Les acrostiches seront numérotés pour préserver l'anonymat de l'auteur et l'impartialité des votants
Vous êtes invités à voter pour votre acrostiche préféré ;
Un bulletin sera disponible en Bibliothèque ainsi qu'une urne entre le 25 mars et le 6 avril aux horaires d'ouverture de la Bibliothèque (mercredi et vendredi de 16h à 19 h).
Les œuvres ne seront pas restituées à leurs auteurs.
Les participants autorisent la municipalité à publier leurs acrostiches dans le bulletin municipal.

Article 9
Une récompense sera décernée en rapport avec la poésie.

Article 10
Le palmarès du concours sera affiché à la Bibliothèque et disponible sur le site de la commune à partir du 7 avril.

Article 11
Les photographies et/ou vidéos prises lors de la manifestation pourront être utilisées sur le site internet, par la presse
Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation dans sa totalité du présent règlement.